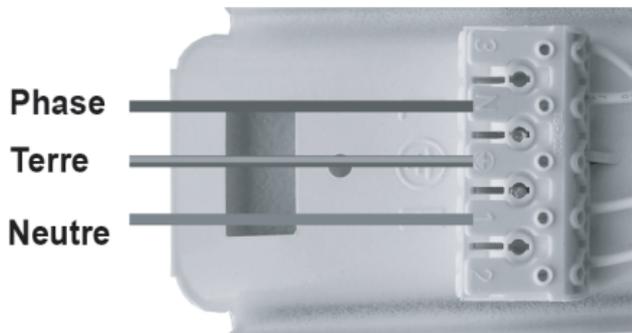


## Notice de câblage - Réglette vierge pour tube(s) LED.

*Réf. : REGLETTE60 - REGLETTE60D - REGLETTE120  
REGLETTE120D - REGLETTE150 - REGLETTE150D*

### Câblage pour tube LED avec Phase et Neutre du même côté



**ATTENTION :**  
Lors du branchement  
des câbles de l'alimentation  
électrique, respecter le  
câblage indiqué ci-contre.

- > Seul un électricien qualifié est habilité à réaliser le montage et le câblage du luminaire.
- > Couper l'alimentation avant toute installation ou montage du luminaire.
- > Ne pas connecter le luminaire sur un circuit qui possède déjà des charges inductives connectées ; les pics générés entraînent des commutations des charges inductives qui peuvent alors endommager les composants électroniques lors de l'installation du luminaire.
- > Ce luminaire n'est pas adapté à une utilisation sur des surfaces hautement inflammables (par ex. polystyrène, textiles, etc.).
- > L'emplacement choisi pour l'installation (ex. plafond, poutre) doit permettre au luminaire d'être monté et branché à l'alimentation en toute sécurité.
- > Ne jamais toucher le tube lorsque le luminaire est allumé. Attendre quelques instants après avoir éteint le luminaire avant de toucher le tube.

Notes : Ce luminaire doit être raccordé à la Terre. Utiliser un câble d'alimentation normalisé de type RO2V.

Au terme de sa durée de vie, ce produit ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères mais doit être remis à un point de collecte destiné au recyclage des appareils électriques et électroniques. Contactez le distributeur ou le revendeur de ce produit ou adressez vous auprès de votre municipalité pour collecter les informations sur le centre de recyclage le plus proche de votre domicile. VisioLed est adhérente à l'organisme de recyclage «ÉcoSystem» pour le traitement des appareils usagers.